

1,5 MILLIARD D'EUROS DE PLOMBERIE

LE 14 SEPTEMBRE 2011 SYLVAIN LAPOIX

Veolia, Suez, la Saur ne paieraient pas pour la remise en état du réseau français d'eau potable. Le député expert sur le sujet propose de faire payer les collectivités locales et les usagers. Rencontre autour d'une facture de 1,5 milliard.

Le député le plus impliqué dans les affaires d'approvisionnement en eau, **André Flajolet (UMP, Pas-de-Calais)**, voudrait faire payer les usagers et les collectivités locales pour remettre en état le réseau d'eau potable français. Ses défauts d'entretien laissent s'échapper dans la nature près de 22% d'eau. Le chantier est évalué à 1,5 milliard d'euros.

Pour le financer, le parlementaire, **rapporteur** de la **Loi sur l'eau de 2006** et président du **Comité national de l'eau**, privilégie l'émission de prêts à taux zéro via la Caisse des dépôts et consignation. Avec un remboursement à la charge des collectivités territoriales et des usagers, puisqu'une part de ce coût serait répercutée sur le prix au mètre cube. « 0,2 à 0,7 centime par mètre cube » nous précise André Flajolet. Mais rien à la charge de Veolia, Suez ou de la Saur.

Le 6 juillet dernier, André Flajolet avait marqué les esprits en avançant ce prix de 1,5 milliard d'euros pour la rénovation des tuyaux, lors d'un point presse organisé par le syndicat professionnel **Canalisateurs de France**. Or, l'entretien et le renouvellement des canalisations, les usagers français l'ont déjà payé, même plusieurs fois.

Entre 3 et 10 milliards d'euros de « négligences »

Jusqu'à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006, les opérateurs incluaient sur la facture une ligne dédiée à ce poste : les « *provisions pour renouvellement* », des sommes retenues pour être employées à la rénovation des réseaux. Seulement voilà : les sommes auraient elles-mêmes fuité. Comme le révélait **une enquête de Jean-Luc Touly et Roger Langlet parue en 2003**, 3 à 10 milliards d'euros de ces « provisions » ont ainsi rejoint en Irlande un véhicule financier commun aux deux géants du secteur (Suez, ex Lyonnaise, et Veolia, ex Générale des eaux) où ils ont fructifié à de bons taux.



Une pratique rendue illégale par la loi de 2006, dont André Flajolet était rapporteur. Mais qui est pour bonne partie à l'origine des problèmes de canalisations aujourd'hui pointés par lui. Le député du Pas-de-Calais se défend cependant de vouloir exonérer les deux majors de leurs responsabilités :



Les contrats de délégation qui ont été signés avant 2006 ont donné lieu à des dérives or, à ce moment là, la loi n'avait pas de caractère contraignant. Mais, pour moi, s'il y a deux signatures en bas d'un contrat, les deux parties sont également responsables, en l'occurrence, les entreprises comme les délégataires (collectivités territoriales délégrant le service public de l'eau, NdR). Il ne s'agit pas de passer l'éponge !



Sauf que, curieusement, les géants de l'eau courante ont retenu leurs applaudissements à l'idée de ce plan. Directeur général adjoint de Veolia Eau, Marc Reneaume s'est vite défendu du « catastrophisme » des canalisateurs, assurant la qualité des installations. Une position qu'explique sans mal Gabriel Amard, élu de Viry-Châtillon, **dont il a fait ramener la fourniture d'eau en régie publique :**



S'il y a autant de fuites, c'est parce que les délégataires n'ont pas fait leur travail ! Sur la communauté d'agglomération de Lens-Liévain, le taux de renouvellement déclaré par le délégataire, Veolia, est de 0,14% par an... Il faudra 700 ans pour renouveler le réseau intégralement ! Les tuyaux ont une espérance de vie de 100 ans, la moindre des choses serait de garantir 1% de renouvellement par an.



De la buée sur les compteurs

Soulevé par Canalisateurs de France, cet océan d'eau fuitée est en fait une aubaine économique pour les délégataires : chargés de l'acheminement de l'eau, la plupart sont également propriétaires des centres de « potabilisation » où l'eau profonde (des nappes phréatiques) ou superficielle (des cours d'eau) est filtrée et rendue consommable. Chaque goutte « potabilisée » est dûment facturée au consommateur au moment où elle entre dans le tuyau, qu'elle arrive au robinet... ou pas. Un supplément inodore et incolore car il est directement intégré dans le prix au mètre cube.

L'estimation du syndicat des poseurs de tuyau est quant à elle juste... mais pas très précise. La faute, selon Emmanuel Poilane, directeur de la Fondation France Libertés, aux statistiques très incomplètes fournies par les agglomérations et les opérateurs :



La fourchette des fuites et des investissements nécessaires est bonne... mais nous ne savons pas où il faut remplacer les tuyaux ! L'Observatoire national de l'eau, censé compiler les informations sur les prix, l'état des réseaux, etc. n'est pas rempli par les acteurs du secteur !



Un épisode de plus dans la bataille qui oppose les canalisateurs et les grands opérateurs de l'eau mais qui tombe mal pour ces derniers. Entre 2012 et 2013, de nombreuses délégations de service public arriveront à leur terme, notamment dans de grandes villes de France (Bordeaux, Marseille, Montpellier, Nice). Deux années stratégiques qui pourraient voir des contrats à 8 zéros s'achever à cause d'une simple fuite.

JEAN

le 14 septembre 2011 - 12:28 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Vous dites que les opérateurs privés n'ont pas fait leur travail : c'est faux. Le rendement de réseau français augmente régulièrement depuis plusieurs années, donc les fuites diminuent. Quel est l'objectif ? Réussir à entretenir un réseau et à diminuer les fuites sans changer les canalisations, et donc limiter la facture ? Ou changer coûte que coûte des tuyaux et faire vivre le monde du BTP ?

Vous écrivez ensuite que chaque goutte d'eau est facturée, qu'elle arrive au robinet ou pas. C'est faux, la facturation se fait d'après le compteur, comme l'électricité. On ne paye que ce que l'on a consommé.

Vous dites par ailleurs qu'en 2012 et 2013, la majorité des délégations de service public seront « renouvelées » : c'est une bonne nouvelle pour les opérateurs ! Je pense que vous voulez plutôt dire que la majorité des contrats va arriver à échéance (vous reprenez les infos contenues dans les articles du mois de juillet sur le sujet). Et c'est faux. Il y a environ 36000 services d'eau et d'assainissement en France, et 8000 contrats de DSP ; et il y a entre 800 et 1000 appels d'offre par an sur les services délégués aux opérateurs. Ce qui signifie au passage que 28000 services en régie ne sont jamais mis en compétition par appel d'offres (tout le monde sait pourtant qu'un appel d'offres fait baisser les prix et augmente l'efficacité, mais visiblement cela n'intéresse pas les régies publiques).

Enfin, les sources que vous citez (Jean-Luc Touly, Emmanuel Poilâne de France Libertés, Gabriel Amard) vivent de la critique permanente des entreprises...ils en vivent soit électoralement, soit financièrement ! Ils ne sont donc pas très crédibles, ni sur le fond, ni sur la forme.

Il faut bien que les canaliseurs défendent leur profession, mais il y a des limites...

VOUS AIMEZ



1

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SYLVAINLAPOIX

le 14 septembre 2011 - 14:19 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Jean : vous avez raison sur l'arrivée à leur terme des DSP sur 2012-2013 et le fait que cela concernait "dans l'absolu" une minorité. Mais, parmi les agglomérations où les contrats touchent à leur fin, vous remarquerez qu'il y a d'importantes métropoles françaises. J'ai corrigé dans ce sens le paragraphe.

Sur le reste, des rapports et enquêtes (publiques ou journalistiques) qui montrent un problème de perte en ligne sont publiés depuis des années. La durée de vie des canalisations est estimée à 100 ans or les matériaux utilisés selon les périodes varient notablement, ainsi que leur durée de vie. Une partie du réseau arrivé "à l'âge de la retraite" a par exemple été posé avant les années 1960 en fonte grise. Les chiffres sur le renouvellement des tuyaux donnés par les canaliseurs sont issus du rapport Eau et assainissement du ministère de l'Agriculture.

Quant aux fuites d'eau, je n'ai pas écrit qu'elles étaient facturées mais que, dans les cas où l'opérateur étaient également propriétaires des installations de potabilisation, le coût de la perte en ligne était intégré au prix du mètre cube final à l'usager. Si ce n'est pas le cas, je serais curieux de voir les factures qui prouvent que ce coût est "absorbé" par les opérateurs eux-mêmes.

Pour ce qui est des témoins, vous oubliez que je cite également André Flajolet, qui ne me semble pas être un militant farouche du passage en régie, et qui critique les abus. Il me confiait d'ailleurs qu'il avait lui-même constaté dans sa région le manque d'entretien de certains réseaux par les opérateurs.

Enfin, vous affirmez qu'un appel d'offre "fait baisser les prix et augmente l'efficacité" dans le domaine de l'eau, une chose que "tout le monde sait". Ayant pris le temps de vous répondre de bonne foi, j'espère que vous prendrez celui de me donner des éléments pour étayer ce propos.

Merci de participer au débat !

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LINOSSIER JEAN-LOUIS

le 14 septembre 2011 - 16:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Beaucoup d'erreurs et de contrevérités dans ce mail.

La CACE et moi-même ne peuvent être suspectés de la moindre minuscule complaisance avec la délégation de service public aux prédateurs du privé.

Mais pour combattre efficacement cette forme de gestion du service public, il ne faut pas raconter n'importe quoi, pourvu que cela marque l'opinion, même si c'est faux.

Or l'article d'owni est truffé de contrevérités.

Que les réseaux fuient parce que les délégataires n'assurent ni l'entretien des réseaux ni le renouvellement des portions de canalisation de moins de 120 m laissés à leur charge par contrat est une évidence mais d'y ajouter les portions de canalisation de plus de 120 m qui constituent l'ossature du réseau est faux.

Ces renouvellements de canalisations sont à la charge de la collectivité et pas celle du délégataire.

Dans l'énorme majorité des contrats, le renouvellement des réseaux est à la charge de la collectivité qui n'assure pas sa mission. Pourquoi ? Tout simplement parce que pour effectuer ces renouvellements, le budget annexe est insuffisant. Et pourquoi est-il insuffisant ? Parce que le coût du contrat prélevé sur la facture : la part délégataire, est tellement élevée que les élus restreignent la part qui revient à la collectivité et de ce fait ne peuvent plus faire face aux renouvellements lorsqu'ils ont assurés les extensions de réseaux et les modernisations qui sont aussi à leur charge.

Les délégataires ne sont pas non plus propriétaires des "usines de potabilisation". Ces usines sont la propriété des collectivités et les délégataires n'en assurent que l'exploitation, même s'ils ont souvent captés le marché de leur construction.

Les collectivités peuvent se passer des prédateurs pour le renouvellement à leur charge en ayant recours au marché public et qu'on ne vienne pas dire que la concurrence est faussée sinon, selon la loi, il faut aller en justice ou, ce qui est plus simple trouver une entreprise locale prête à prendre le chantier. Et il y en a.

Quant aux usines dites de potabilisation de l'eau, leur action n'est à 95 % qu'une chloration (soit presque rien comme charge) lorsque l'eau provient d'une nappe. Et c'est ainsi dans la majorité des cas.

A Grenoble, par exemple, il n'y a même pas de chloration et encore moins de filtration.

Dans le cas des nappes, c'est le sol qui filtre naturellement Et c'est d'ailleurs pourquoi, à Lyon, même avec 2 fleuves jamais à sec, l'eau est prise dans 275 ha de nappe via 114 puits.

En conclusion :

Il est contre productif de faire des analyses basées sur des approximations et des contrevérités.

Cela ne peut que conforter les prédateurs, ainsi rassurés qu'ils seront ratés en tant que cible. Pire qu'ils pourront se gausser de leurs détracteurs qui n'ont rien compris au système quasi maffieux qu'ils exploitent.

JL LINOSSIER

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEAN

le 14 septembre 2011 - 16:42 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@Sylvainlapoix : Quelques précisions, donc, apportées au débat ! Et de bonne foi.

Je ne nie pas qu'il faille changer un certain nombre de canalisations devenues obsolètes ou trop « fuyardes » ; je dis par contre qu'il est tout à fait possible (et c'est bien la réalité) d'améliorer globalement la performance d'un réseau sans changer tous les tuyaux. Je ne fais pas partie de ceux qui voudraient changer de voiture dès que le cendrier est plein ! Et grand âge ne rime pas forcément avec mauvaise performance...

Concernant la facturation de l'eau « perdue », vous avez raison mais l'impact sur la facture du consommateur est marginal. Et n'imaginons surtout pas que 20% de fuites=20% de trop dans ma facture, c'est archi-faux.

Le fonctionnement d'un service d'eau est fait de 90% de coûts fixes (salaires, maintenance des installations, énergie, etc qui ne varient pas avec la quantité d'eau produite) et de 10% de coûts variables (produits de traitement par exemple, qui varient avec la quantité d'eau produite). En étant complètement théorique et en caricaturant un calcul qui est plus compliqué que cela, 20% (taux moyen de fuite) représente 20% de 10% (les coûts variables) sur la part « eau » de la facture (qui intègre aussi l'assainissement et les taxes), soit...moins de 1% de la facture globale. En regard de cela, les efforts (qu'il s'agisse de maintenance ou de renouvellement) pour diminuer le taux de fuite de quelques points représentent une partie beaucoup plus importante sur la facture.

Et concernant les appels d'offres... Dans 99% des cas, un appel d'offres entraîne une baisse du prix de l'eau car, comme dans tout secteur, toute entreprise qui veut être choisie fait un effort et se bat avec la concurrence ! Il peut parfois arriver qu'il n'y ait pas de baisse de prix, quand le niveau de service et/ou les investissements ont été augmentés. Ensuite, une entreprise se paye sur l'augmentation de la performance du service (et pas sur l'augmentation du prix de l'eau, le prix n'étant que la répercussion des coûts du service). Plus une entreprise veut se rémunérer sur un contrat, plus elle va

travailler son organisation locale, ses bonnes pratiques etc. Et plus le service va gagner en performance (ce qui explique par ailleurs les baisses de prix parfois importantes lors des négociations : l'augmentation de la performance pendant des années permet de dégager en fin de contrat des marges de manœuvre financières importantes qui bénéficient aux usagers, soit par une baisse de prix de l'eau lors de l'appel d'offres, soit).

Enfin, et n'en déplaise à Monsieur Amard (qui est d'une mauvaise foi absolue dans l'entretien que vous avez eu avec lui le 22 mars dernier ! Mais tout cela est une autre histoire...politique), des publications soulignent que les services gérés par les entreprises privées sont plus performants (rendement de réseau, qualité de l'eau, heures d'ouverture au public, etc).

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LAM

le 14 septembre 2011 - 20:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



A titre de comparaison entre privé et public.
Frais de gestion de la sécurité sociale en france 4%.
Frais de gestion (en moyenne) d'une assurance santé américaine 17%.
Et oui il faut rémunérer les actionnaires.

C'est bien connu que le marché de l'eau n'est pas rentable.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

HERVÉ BERNARD

le 15 septembre 2011 - 9:10 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est un comble quand on sait que ces milliards de provision qui devaient servir à ce renouvellement ont été détourné par Vivendi pour financer sa croissance et que son ancien président n'a pas été condamné.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

HERVÉ BERNARD

le 15 septembre 2011 - 9:19 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Par ailleurs, on parle tous les jours du manque d'eau, alors peut-être est-il vrai que 20 % d'eau gaspillé ne signifie que quelques pour cent de notre facture mais cela reste des millions de litres qui sont perdus. Donc les efforts pour rationaliser la consommation d'eau demandés, à juste titre aux usages doivent être accompagnés des mêmes efforts des distributeurs.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEAN

le 15 septembre 2011 - 10:09 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@lam : Pas la peine d'aller aux US. En France, les frais de gestion des complémentaires santé sont de 24%, contre 5,4% pour l'assurance maladie. Pourquoi ? Monopole de fait pour la sécu, qui n'a pas de frais commerciaux puisqu'elle n'a pas besoin de « recruter » ses clients, transferts de charges et des remboursements du régime obligatoire vers les complémentaires, effet taille critique de la sécu sur les coûts fixes (plus la taille est importante, plus les coûts fixes sont faibles), etc etc.
Rien à voir avec les actionnaires.

Comparez le secteur de l'eau du robinet avec celui des télécoms, de la banque, de l'énergie etc et vous verrez que les marges sont plus faibles dans le secteur de l'eau.

@hervé bernard : les millions de litres dont vous parlez ne sont pas « perdus », ils retournent dans la nature. Donc il n'y a pas d'impact environnemental négatif.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SINGU

le 15 septembre 2011 - 12:55 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Tient encore des élus qui va prendre toujours au meme endroit et donner a des entreprises amies qui vont s'en foutrent plein les fouilles

en chine ils te le font pour 100 millions ...

et avec de la robotique ... a votre avis est ce que ca couterait si chère ?

REPONSE NON...

AH MAIS OUI LES CONS : quand on ne fait payer que les memes ... les memes disent il faut mettre de la robotique et détruire totalement le travail... de toute manière il n'y a plus d'emploi

vous ne travaillez pas, et regardez, les politiques ne font meme pas leur travail ...

<https://singularite.wordpress.com/trouvez-moi-une-seule-personne-qui-travaille-ce-netait-quun-aperitif-pour-le-moment/>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

NIKITA

le 15 septembre 2011 - 17:26 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



@jean

Merci pour vos contributions qui éclairent très bien le sujet

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JMSTROPICAL

le 2 octobre 2011 - 20:40 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Nous assistons toujours au même système qui consiste à faire mettre de coté des sommes prises sur les factures mais qui sont "oubliées" par la suite, c'est le cas des provisions, pour construire les stations d'épuration, payées depuis des dizaines d'années et dont plus personne ne parle.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

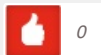
FERRENBACH

le 1 juillet 2012 - 10:34 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



On ne paye que ce qu'on a consommé, sauf que le prix de l'eau est calculé sur la quantité totale de ce que les collectivités ont acheté! Donc le consommateur paye aussi l'eau fuitée!

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

1 ping

Trop de tuyaux percés | Revue de Presse écolo le 8 décembre 2011 - 19:49

[...] l'article sur Owni Ce contenu a été publié le Ecologie/Environnement, Economie/Finance par Maffre Alexandre, et marqué avec Eau, Gestion, scandale. Mettez-le en favori avec son permalien. [...]